

PREAMBULE

Les présentes Conditions Particulières des Internauts-Contributeurs ("CPIC") régissent les relations entre les Internauts-Contributeurs du Site et MY MAJOR COMPANY (ci-après "MMC") :

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 333.333 euros

Inscrite au RCS de Paris sous le numéro 498 411 446

Dont le siège social est situé au 20 rue du Sentier, 75002 Paris – France.

Les présentes CPIC ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles un Membre peut contribuer au développement d'un ou plusieurs Artistes.

Pour les Contributions effectuées avant la date de modifications des présentes, les CPIC en vigueur à la date de la Contribution de l'Internaute-Contributeur restent applicables. Pour consulter ces Conditions, cliquez ici.

L'Internaute-Contributeur est informé que MMC pourra modifier les présentes CPIC. En conséquence et avant chaque nouvelle Contribution, l'Internaute-Contributeur devra accepter expressément et sans réserve les nouvelles CPIC, de sorte qu'elles lui seront opposables immédiatement.

L'Internaute-Contributeur ne peut apporter une Contribution sur le Site que s'il est juridiquement capable, majeur, et si son Compte de Membre n'a pas été supprimé.

Les présentes complètent les Conditions Générales d'Utilisation du Site de MMC (les "CGU") disponibles, dans leur dernière version, à l'adresse <http://www.mymajorcompany.com/Conditions-generales>. Le Membre reconnaît les avoir lues et acceptées.

Les présentes CPIC et les CGU constituent l'intégralité de la convention entre les parties. En cas de contradiction entre les CGU et les présentes, ces dernières prévaudront.

1. DÉFINITIONS

" Album " : désigne un programme comprenant un minimum de 10 (dix) phonogrammes reproduisant les interprétations musicales de l'Artiste Interprète, et ce pour une durée d'enregistrement totale ne pouvant être inférieure à 40 (quarante) minutes de musique.

" Artiste " : désigne indifféremment l'Artiste-Interprète ou l'Auteur.

" Artiste-Interprète " : désigne un interprète ou un groupe d'artistes-interprètes inscrit sur le Site et disposant d'un Compte d'Artiste destiné à la promotion d'un Album.

" Auteur " : désigne un auteur ou groupe d'auteurs inscrit sur le Site et disposant d'un Compte d'Artiste destiné à la promotion d'un Ouvrage.

" Compte d'Artiste " : désigne la ou les pages privatives d'un Artiste à partir duquel il peut indiquer, consulter et modifier ses Identifiants, ses informations et gérer sa Fiche Artiste.

" Compte de Membre " : désigne la ou les pages privatives d'un Membre à partir duquel il peut indiquer, consulter et modifier ses Identifiants, ses informations personnelles et gérer sa Fiche de Membre.

" Contenus " : désigne l'ensemble des Œuvres Musicales, des Ouvrages et des Éléments Visuels que l'Artiste aura choisi de diffuser sur le Site.

" Contribution " : valeur monétaire que paye l'Internaute-Contributeur pour l'achat d'une ou plusieurs Parts de Contribution nette des frais de gestion prélevés dans les conditions prévues à l'Article 3 des Conditions Particulières des Internautes-Contributeurs.

" Crédit " : désigne la somme monétaire dont un Internaute-Contributeur dispose :
- s'il convertit une ou plusieurs Parts de Contribution qu'il possède d'un ou plusieurs Artistes dont la jauge n'est pas pleine en valeur monétaire,
- et / ou suite au(x) versement(s) qu'il reçoit au titre des Parts de Contribution qu'il possède dans les conditions prévues à l'article 6 des Conditions Particulières des Internautes-Contributeurs.

"Devise de Compte" : signifie la devise monétaire (€ : EURO ou £ : GBP) choisie par le Membre lors de son inscription sur le Site. A chaque Compte de Membre correspond une Devise de Compte, qui ne peut être modifiée en aucun cas par la suite. A défaut de choix, la Devise de Compte sera réputée être l'EURO (€).

" Droits " : désigne l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, tels que les droits d'auteur, les droits voisins du droit d'auteur, les droits des marques, lesdits droits s'entendant de ceux prévus par le Code de la Propriété Intellectuelle et par les conventions internationales applicables, ainsi que les droits de la personnalité.

" Editeur " : désigne l'éditeur de l'Ouvrage au sens de l'article L.132-1 du Code de la Propriété Intellectuelle. L'Editeur peut être indifféremment MMC ou tout partenaire expressement mandaté par MMC.

" Éléments Visuels " : désigne notamment les éléments vidéographiques, photographiques, picturaux, etc. qu'un Utilisateur choisit de publier sur le Site.

" Espace Contributeur " : désigne la partie du Site dédiée à l'Artiste réservée aux Internautes-Contributeurs de cet Artiste.

" Fiche Artiste " : désigne la partie du Site dédiée à l'Artiste destinée à l'hébergement et la diffusion des Contenus de ce dernier.

" Fiche de Membre " : désigne la partie du Site dédiée à un Membre et à l'hébergement et la diffusion des informations de son Compte de Membre qu'il aura souhaité rendre publiques.

" Identifiants " : désigne le nom d'utilisateur (" login " ou adresse email), ainsi que tout code confidentiel ou " mot de passe " choisi par le Membre ou l'Artiste et permettant à ces derniers de s'identifier afin de créer et d'accéder à leur Compte de Membre ou Compte d'Artiste.

" Internaute-Contributeur " : désigne un Membre ayant apporté une contribution financière à au moins un Artiste.

Il est souligné que l'Internaute-Contributeur n'est pas producteur au sens des articles L. 213-1, L. 215-1 et L.132-23 du Code de la Propriété Intellectuelle ni éditeur au sens de l'article L.132-1 du même code.

“ Jauge ” : désigne le montant cumulé des Parts de Contribution souscrites devant être atteint par un Artiste au titre d'un Album ou d'un Ouvrage. Lorsque toutes les Parts de Contribution ont été souscrites, on dit indifféremment que la Jauge est " pleine " ou " remplie ". Le montant de la jauge sera défini à l'entière discrétion de MMC. La Jauge correspond toujours à un unique Album ou Ouvrage.

" Membre " : désigne une personne physique inscrite sur le Site et disposant d'un Compte de Membre.

“ Œuvre Musicale ” : désigne une composition musicale, avec ou sans parole y compris son titre, originale au sens du Code de la Propriété Intellectuelle, interprétée par l'Artiste-Interprète et enregistrée au format MP3 ou vidéo.

“ Ouvrage ” : désigne une œuvre littéraire, quelqu'en soit le genre, y compris son titre, originale au sens du Code de la Propriété Intellectuelle, écrit par l'Auteur et enregistrée au format PDF.

" Part de Contribution " : désigne un titre virtuel permettant aux Internautes-Contributeurs de contribuer au développement et au lancement d'un Album d'un Artiste ou d'un Ouvrage d'un Auteur.

" Producteur " : désigne le producteur de l'Album au sens des articles L. 213-1, L. 215-1 et L.132-23 du Code de la Propriété Intellectuelle. Le Producteur peut être indifféremment MMC ou tout partenaire expressement mandaté par MMC.

"Référence de l'Artiste" : renvoie à certaines caractéristiques d'une Part de Contribution liée à un Artiste donné (Territoire de Référence, conditions de rémunération, etc.).

“ Service ” : désigne le service objet des présentes CGU.

“ Site ” : désigne le site internet : <http://www.mymajorcompany.com> ou toute URL qui pourrait lui être substituée par MMC, le site internet : <http://www.mymajorcompanybooks.com>, ou toute URL qui pourrait lui être substituée par MMC, le site internet : <http://www.mymajorcompany.co.uk> ou toute URL qui pourrait lui être substituée par MMC, ainsi que tous les autres sites internet exploités par MMC.

"Taux de Change Effectif" : désigne le taux de change auquel MMC convertit les devises (EURO et GBP) entre elles. Le Taux de Change Effectif est régulièrement actualisé et susceptible de changer plusieurs fois par jour. Le Taux de Change Effectif d'achat pourra être différent du Taux de Change Effectif de vente.

"Territoire de Référence" : désigne le seul territoire géographique dans lequel MMC s'engage à commercialiser l'Œuvre Musicale ou l'Ouvrage.

" Titulaire " : désigne l'Artiste disposant, à titre personnel ou au nom et pour le compte de tiers, tels que notamment co-auteurs, interprètes, producteurs, photographes, illustrateurs, de l'ensemble des Droits sur les Contenus pour toute exploitation dans le cadre des présentes, lui permettant de s'engager aux termes des présentes CGU.

" Utilisateur " : désigne une personne physique accédant au Site et pouvant être répartie dans les catégories suivantes :

- Visiteur ;
- Membre ;
- Internaute-Contributeur ;
- Artiste.

" Visiteur " : désigne un internaute naviguant sur le Site sans s'inscrire.

2. CONDITIONS D'INSCRIPTION EN TANT QUE MEMBRE

Pour pouvoir souscrire des Parts de Contribution, l'Utilisateur doit au préalable s'inscrire sur le Site en tant que Membre, dans les conditions prévues aux CGU.

Les Membres mineurs ne sont pas autorisés à souscrire des Parts de Contribution. En souscrivant à une Part de Contribution, l'Internaute-Contributeur est donc réputé être majeur.

Pour des raisons d'objectivité et de transparence, si un Membre ou une personne de son foyer ou de sa famille est actuellement, ou a été au cours des deux dernières années, Employé de MMC, il n'est pas autorisé à souscrire à une Part de Contribution.

Pour les besoins des présentes, le terme " Employé" signifie tout employé et tous tiers entrepreneurs tels que des concessionnaires, des fournisseurs de logiciels, des lotisseurs ou des associés et toutes autres personnes affiliées à MMC.

Aux fins de s'assurer du respect des dispositions précédentes, MMC se réserve le droit de demander à l'Internaute-Contributeur de justifier par tout moyen de son identité et de son âge. A défaut de justification complète dans un délai de 7 (sept) jours à compter de la demande de MMC, MMC pourra suspendre ou supprimer sans préavis le Compte de Membre concerné.

3. NATURE ET SOUSCRIPTION DES PARTS DE CONTRIBUTION

A. NATURE D'UNE PART DE CONTRIBUTION

Chaque Part de Contribution équivaut à une valeur fixe, définie selon le type d'Artiste considéré. La valeur de la Part de Contribution est clairement identifiée lors de l'achat. Une Part de Contribution ne constitue pas un titre négociable. Chaque Part de Contribution est la propriété de l'Internaute-Contributeur qui l'a souscrite. Elle est incessible.

B. MODALITES DE SOUSCRIPTION

Tous les Artistes présents sur le Site ne possèdent pas de Jauge. L'Internaute-Contributeur ne peut miser que sur les Artistes ayant obtenu une Jauge et la possibilité afférente de voir son développement financé par les Internaute-Contributeurs, accordées à l'entière discrétion de MMC.

Le montant maximum que l'Internaute-Contributeur pourra souscrire pour un Artiste donné est variable. Ce montant peut-être dégressif en fonction du remplissage de la Jauge de l'Artiste considéré. Le montant maximum ainsi que la dégressivité de celui-ci en fonction du remplissage de la Jauge sont indiqués sur la page de chaque Artiste dans l'espace prévu à cet effet.

Chaque souscription de Part de Contribution peut faire l'objet de la perception par MMC de frais de gestion dont le montant varie en fonction du montant des Parts de Contribution souscrites ainsi que

du moyen de paiement utilisé. L'Internaute-Contributeur sera dument informé, préalablement au paiement de sa Contribution, du montant total prélevé par MMC, qui sera soumis à l'acceptation expresse de l'Internaute-Contributeur au moment du paiement.

L'Internaute-Contributeur est seul responsable du montant des sommes qu'il souscrit. MMC rappelle que la souscription à une Part de Contribution doit rester une activité de divertissement pour laquelle elle ne saurait en aucun cas être tenue responsable du résultat, par nature imprévisible et dépendant d'éléments extérieurs à sa volonté, escompté par l'Internaute-Contributeur.

L'Internaute-Contributeur est averti et comprend que les processus liés au développement d'Artistes sont des processus longs et imprévisibles, pouvant durer plusieurs années et dépendant notamment de la capacité de l'Artiste à enregistrer un Album complet ou un Ouvrage définitif et de l'accueil réservé par les médias (radios, presse, etc.) et le public à un Album ou à un Ouvrage.

C. COMMERCIALISATION

MMC n'est tenue que d'une obligation limitée à la production/édition et à la commercialisation 'un Album ou d'un Ouvrage, aux conditions décrites ci-après.

L'Album d'un Artiste-Interprète ne sera produit, et l'Ouvrage d'un Auteur édité, qu'à la condition expresse que toutes les Parts de Contribution soient souscrites, et sous réserve que l'Artiste-Interprète ait signé un contrat d'enregistrement exclusif, et l'Auteur un contrat d'édition exclusif, avec MMC ou l'un de ses partenaires, dans un délai maximum de 15 (quinze) jours francs à compter du jour où sa Jauge est remplie.

MMC s'engage à ce titre à commercialiser l'Album ou l'Ouvrage dans un Territoire de Référence. Toute commercialisation dans un territoire autre que le Territoire de Référence est optionnelle et se fera à l'entière discrétion de MMC.

L'Internaute-Contributeur reconnaît et accepte expressément le droit de tout Artiste, avant que sa Jauge ne soit remplie, de supprimer son Compte d'Artiste et la Fiche Artiste associée sans préavis.

L'Internaute-Contributeur reconnaît et accepte expressément le fait que MMC est susceptible, pour des raisons légitimes, et notamment si sa Jauge n'est pas remplie dans un délai de 12 (douze) mois à compter de son inscription, de supprimer un Compte d'Artiste et la Fiche Artiste associée.

En conséquence de ce qui précède, l'Internaute-Contributeur reconnaît et accepte expressément que la valeur faciale des Parts de Contribution qu'il aura souscrites pour l'Artiste dont le Compte est supprimé sera automatiquement transférée à l'actif de son Crédit.

4. DROITS CONFÉRÉS PAR LES PARTS DE CONTRIBUTION

Il est préalablement convenu que MMC prend seule l'initiative, la responsabilité et la charge du financement de l'Album ou de l'Ouvrage d'un l'Artiste. MMC est seule décisionnaire des choix artistiques de chaque Artiste, l'avis des Internautes-Contributeurs étant seulement consultatif comme précisé ci-après.

A cet égard, MMC est susceptible de solliciter, pour produire un Album ou éditer un Ouvrage, tout partenaire de son choix, à son entière discrétion, qui pourra notamment être un associé ou un prestataire.

MMC reste juge de l'opportunité du moment du pressage de l'Album ou de l'impression de l'Ouvrage, de la mise en vente de l'Album ou de l'Ouvrage, et du nombre d'exemplaires de ces derniers.

En acquérant une ou plusieurs Parts de Contribution, l'Internaute-Contributeur :

- bénéficie de l'accès à l'Espace Contributeur de l'Artiste auquel se rattache sa Part de Contribution et accède à certains contenus exclusifs ou à certaines offres réservées ;
- perçoit une partie du produit généré par la vente de l'Album/l'Ouvrage dans les conditions stipulées aux articles 6.1 à 6.5 des présentes.
- peut participer aux consultations qui seraient organisées par MMC concernant les choix artistiques sur lesquels MMC et/ou l'Artiste souhaiterait(en) avoir son avis (notamment : choix de la pochette de l'Album, choix de l'Œuvre Musicale à exploiter en " single ", couverture de l'Ouvrage, etc.).

Il est rappelé que MMC, ses partenaires et l'Artiste ne sont pas liés par le résultat de ces consultations.

A tout moment, dès lors que le plafond de la Jauge n'a pas été atteint, l'Internaute-Contributeur peut se rétracter et transférer la Contribution qu'il a versée pour un Artiste, au solde de son Crédit.

5. MOYENS ET MODES DE PAIEMENT DE LA PART DE CONTRIBUTION

A) PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION

L'Internaute-Contributeur peut s'acquitter du montant des Parts de Contribution qu'il a souscrites grâce à son Crédit.

Il peut également s'acquitter du montant de ses Parts de Contribution par carte bancaire, étant précisé que la transaction est sécurisée. Le paiement de la totalité du montant des Parts de Contribution est effectué lors de la validation de la Contribution.

Le numéro de la carte bancaire de l'Internaute-Contributeur n'est pas conservé intégralement par MMC qui dispose d'un outil de paiement en ligne sécurisé et crypté.

MMC a opté pour la technologie de cryptage " SSL " (Secure Sockets Layer) qui crypte l'information fournie afin de protéger toutes les données liées aux informations personnelles et aux moyens de paiement du Membre.

B) CONSERVATION DE LA CONTRIBUTION ET DU CREDIT

La Contribution de l'Internaute-Contributeur est versée par MMC sur un compte (ci-après dénommé le " Compte de Tiers ") ouvert auprès de la banque habituelle de cette dernière.

Les sommes figurant sur le Compte de Tiers ne sont pas la propriété de MMC mais celle des Internautes-Contributeurs. Ce Compte de Tiers est indépendant et ne peut être fusionné ou compensé avec les comptes bancaires usuels de MMC ou d'un autre Internaute-Contributeur.

Compte tenu des coûts qu'engendreraient le calcul des éventuels intérêts dus à chacun des Internautes-Contributeurs et leur redistribution, ainsi que du caractère modique des montants concernés, l'Internaute-Contributeur accepte que les éventuels intérêts rémunérant le Compte de Tiers soient automatiquement reversés à MMC.

La Contribution de l'Internaute-Contributeur est conservée sur le Compte de Tiers tant que la Jauge de l'Artiste n'est pas pleinement remplie.

Dès lors que le plafond de sa Jauge par l'Artiste est atteint, les sommes représentant les Parts de Contribution des Internautes-Contributeurs pour cet Artiste seront transférées du Compte de Tiers vers le compte courant de MMC qui deviendra alors propriétaire des sommes correspondantes.

Le Crédit de l'Internaute-Contributeur sera versé par MMC et conservé sur le Compte de Tiers. Ce Crédit peut être utilisé par l'Internaute-Contributeur notamment pour acquérir des Parts de Contribution ou lui être remboursé dans les conditions ci-après.

C) REMBOURSEMENT DU CREDIT

L'Internaute-Contributeur peut à tout moment obtenir le remboursement du montant des sommes figurant à son Crédit.

Le remboursement du Crédit pourra être demandé par l'Internaute-Contributeur en utilisant le bouton "Demande de Virement" visible sur le Compte de Membre de l'Internaute-Contributeur.

L'Internaute-Contributeur ne pourra demander le remboursement de son Crédit que sur un compte bancaire dont il est le titulaire. Pour ce faire, il devra communiquer à MMC la totalité des informations exigées par la procédure prévue à cet effet et indiquée sur son Compte de Membre. MMC procédera ou fera alors procéder au virement dans les 30 (trente) jours suivants la demande de remboursement de son Crédit par l'Internaute-Contributeur.

La somme versée à l'Internaute-Contributeur par virement pourra être diminuée d'un montant variable correspondant au montant des frais bancaires liés à ce virement. L'Internaute-Contributeur sera dûment informé, préalablement au virement sur son compte bancaire, de ces frais.

MMC ne fournit aucun conseil ou assistance sur les aspects légaux ou fiscaux du Service. La déclaration et le paiement des impôts et taxes applicables aux gains réalisés par l'Internaute-Contributeur sur le Site relèvent de sa seule responsabilité. Les gains ne peuvent être transférés, substitués ou rachetés.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par MMC constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre MMC et l'Internaute-Contributeur. L'historique de ces transactions est consultable à tout moment par l'Internaute-Contributeur sur son Compte de Membre.

6. CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION DE L'INTERNAUTE-CONTRIBUTEUR

Le décompte des rémunérations dues à l'Internaute-Contributeur et leur versement à son Crédit seront effectués dans les 4 (quatre) mois suivant le 31 décembre de chaque année durant laquelle les ventes auront été réalisées sur le Territoire de Référence.

MMC se réserve le droit de corriger des erreurs évidentes lors du calcul des gains liés à des Parts de Contribution ou du solde d'un Crédit. MMC informera immédiatement les Utilisateurs de corrections éventuelles et les justifiera dûment.

MMC se réserve également le droit d'appliquer une provision pour retour qu'elle appréciera à sa seule discrétion pour chaque Artiste au cas par cas.

Pour des raisons pratiques, si le décompte des rémunérations dues à l'Internaute-Contributeur pour un Artiste donné fait apparaître un solde positif inférieur à 1€ (un euro) ou 1£ (une GBP), MMC se réserve le droit de reporter le versement de cette rémunération jusqu'à ce que le solde du à l'Internaute-Contributeur soit supérieur ou égal à ce seuil.

Les décomptes de rémunérations présents sur son Compte de Membre seront réputés être définitivement approuvés et librement acceptés par l'Internaute-Contributeur, à moins qu'il ne les conteste par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à MMC à l'adresse du siège social indiquée en entête des présentes, dans un délai de 3 (trois) mois à compter de leur mise à disposition à son Crédit.

6.1. RÉMUNÉRATION DE L'INTERNAUTE-CONTRIBUTEUR POUR UNE PART DE CONTRIBUTION D'UN ARTISTE MUSIC/FRANCE

Les Artistes dont la Référence est " MUSIC/FRANCE " ou " MUSIC/FR " sont des Artistes-Interprètes dont le Territoire de Référence est la France métropolitaine, les DOM-TOM et les Principautés d'Andorre et de Monaco.

Il est précisé que les gains liés aux Parts de ces Artistes seront exprimés en euros (€).

En contrepartie de sa contribution au développement d'un Artiste-Interprète, MMC versera à l'Internaute-Contributeur au pro rata des Parts de Contribution qu'il détient, un pourcentage dégressif (ci-dessous dénommé " p ") des Recettes Nettes hors taxes encaissées par le Producteur au titre de l'exploitation de l'Album considéré. La quote-part revenant à l'Internaute-Contributeur au pro rata des Parts de Contribution qu'il détient se calcule comme suit : " valeur faciale de la Part de Contribution divisée par le montant total de la Jauge ".

Le pourcentage " p " est défini selon les modalités suivantes :

- entre 0 euro et 250 000 euros de Recettes Nettes, p = 40% (quarante pour cent);
- entre 251 000 euros et 500 000 euros de Recettes Nettes, p = 30% (trente pour cent);
- au delà de 500 000 euros de Recettes Nettes, p = 20% (vingt pour cent).

Les " Recettes Nettes hors taxes " sont définies comme la somme :

1/ du chiffre d'affaires hors taxes encaissé par le Producteur de ses distributeurs ou licenciés au titre de l'exploitation des phonogrammes reproduits sur l'Album de l'Artiste-Interprète considéré, déduction faite des coûts y afférent notamment, sans que cette liste soit exhaustive :

- des frais de fabrication (supports et conditionnement) ;
- des redevances dues au titre du droit d'auteur ;
- des frais de réalisateur artistique ;
- des commissions d'intermédiaires et de commercialisation payées par MMC sans que ce taux puisse être inférieur à 30% (trente pour cent) du chiffre d'affaires hors taxes encaissé ;
- des sommes retenues par les autorités de certains pays pour le paiement du chiffre d'affaires considéré ;
- des retours.

2/ des droits voisins du droit d'auteur encaissés par le Producteur, déduction faite de toute somme due à d'éventuels ayants droits ou tiers.

3/ du chiffre d'affaires hors taxes encaissé par le Producteur de ses distributeurs, licenciés ou partenaires commerciaux au titre des exploitations secondaires et ou dérivées des phonogrammes constitutifs de l'Album considéré, déduction faite des coûts y afférents et notamment, sans que cette liste soit exhaustive :

- des sommes revenant à l'Artiste et/ou au réalisateur artistique ;
- de toute commission d'intermédiaire y afférent.

Il est convenu que les rémunérations dues à l'Internaute-Contributeur en vertu des paragraphes 1, 2 et 3 ci avant lui seront dues pendant une durée de 3 (trois) années à compter du 1er janvier suivant la commercialisation de l'Album considéré.

4/ du chiffre d'affaires hors taxes (nets de retours) encaissé par le Producteur de ses distributeurs, licenciés ou partenaires commerciaux, au titre de l'exploitation du nom et/ou de l'image de l'Artiste et du merchandising lié à ce dernier, déduction faite des coûts y afférent et notamment, sans que cette liste soit exhaustive :

- des frais de création y compris des frais d'acquisition et/ou de protection des droits et/ou de conception des produits ;
- des droits d'auteurs ;
- des sommes revenant à l'Artiste ;
- des frais de fabrication ;
- des frais de commercialisation y compris des frais de salles ou de concession ;
- des frais de promotion et/ou de marketing.

Il est convenu que les rémunérations dues à l'Internaute-Contributeur en vertu du paragraphe 4 ci avant lui seront dues pendant une durée de 2 (ans) années à compter de la sortie commerciale de l'Album.

6.2. RÉMUNÉRATION DE L'INTERNAUTE-CONTRIBUTEUR POUR UNE PART DE CONTRIBUTION D'UN ARTISTE MUSIC/GREGOIRE2

Pour l'Artiste dont la Référence est MUSIC/GREGOIRE2, l'intégralité des conditions de rémunération applicables aux Artistes dont la référence est MUSIC/FRANCE telles que définies à l'article 6.1 ci-dessus sont applicables.

Nonobstant ce qui précède :

(i) le montant total de la Jauge est de 150 000 € (cent cinquante mille euros), équivalent à 15 000 (quinze mille) Parts de Contribution.

(ii) en contrepartie de sa contribution au développement de l'Artiste, MMC versera à l'Internaute-Contributeur au pro rata des Parts de Contribution qu'il détient un pourcentage (ci-dessous dénommé " p ") des Recettes Nettes hors taxes encaissées par le Producteur au titre de l'exploitation de l'Album considéré, selon les modalités financières suivantes :

- entre 0 euro et 1 250 000 euros de Recettes Nettes, p = 12% (douze pour cent);
- entre 1 250 001 euros et 2 500 000 euros de Recettes Nettes, p = 10% (dix pour cent);
- au delà de 2 500 000 euros de Recettes Nettes, p = 8% (huit pour cent).

6.3. RÉMUNÉRATION DE L'INTERNAUTE-CONTRIBUTEUR POUR UNE PART DE CONTRIBUTION D'UN ARTISTE MUSIC/WINSTON

Pour l'Artiste dont la Référence est MUSIC/WINSTON, l'intégralité des conditions de rémunération applicables aux Artistes dont la référence est MUSIC/FRANCE telles que définies à l'article 6.1 ci-dessus sont applicables.

Nonobstant ce qui précède, et en raison du caractère unique et spécifique du projet :

(i) le montant total de la Jauge est de 30 000€ (trente mille euros), équivalent à 3 000 Parts de Contribution. Les Internaute-Contributeurs pourront investir dans la limite d'un montant total de 30 000€ à compter de l'ouverture de la Jauge de l'Artiste et ce jusqu'au 29 novembre 2010 à minuit. A cette date, la Jauge sera déclarée remplie et les Internaute-Contributeurs ne pourront plus acheter de Parts de Contribution, que les 3 000 Parts de Contribution soient vendues ou non.

(ii) en contrepartie de sa contribution au développement de l'Artiste, MMC versera à l'Internaute-Contributeur au pro rata des Parts de Contribution qu'il détient, un pourcentage " p " des Recettes Nettes hors taxes encaissées par le Producteur au titre de l'exploitation de l'Album considéré.

Le pourcentage " p " est défini selon les modalités suivantes :

- entre 0 euro et 30 000 euros de Recettes Nettes, $p = 100\%$ (cent pour cent) ;
- au delà de 30 000 euros de Recettes Nettes, $p = 20\%$ (vingt pour cent).

Les " Recettes Nettes hors taxes " sont définies comme la somme :

1/ du chiffre d'affaires hors taxes encaissé par le Producteur de ses distributeurs ou licenciés au titre de l'exploitation des phonogrammes reproduits sur l'Album de l'Artiste-Interprète considéré, déduction faite des coûts y afférent notamment, sans que cette liste soit exhaustive :

- des sommes revenant à l'Artiste ;
- des frais de fabrication (supports et conditionnement) ;
- des redevances dues au titre du droit d'auteur ;
- des frais de réalisateur artistique ;
- des commissions d'intermédiaires et de commercialisation payées par MMC sans que ce taux puisse être inférieur à 30% (trente pour cent) du chiffre d'affaires hors taxes encaissé ;
- des sommes retenues par les autorités de certains pays pour le paiement du chiffre d'affaires considéré ;
- des retours.

2/ des droits voisins du droit d'auteur encaissés par le Producteur, déduction faite de toute somme due à d'éventuels ayants droits ou tiers.

3/ du chiffre d'affaires hors taxes encaissé par le Producteur de ses distributeurs, licenciés ou partenaires commerciaux au titre des exploitations secondaires et ou dérivées des phonogrammes constitutifs de l'Album considéré, déduction faite des coûts y afférents et notamment, sans que cette liste soit exhaustive :

- des sommes revenant à l'Artiste et/ou au réalisateur artistique ;
- de toute commission d'intermédiaire y afférent.

Il est convenu que les rémunérations dues à l'Internaute-Contributeur en vertu des paragraphes 1, 2 et 3 ci avant lui seront dues pendant une durée de 3 (trois) années à compter du 1er janvier suivant la commercialisation de l'Album considéré.

4/ du chiffre d'affaires hors taxes (nets de retours) encaissé par le Producteur de ses distributeurs, licenciés ou partenaires commerciaux, au titre de l'exploitation du nom et/ou de l'image de l'Artiste et du merchandising lié à ce dernier, déduction faite des coûts y afférent et notamment, sans que cette liste soit exhaustive :

- des frais de création y compris des frais d'acquisition et/ou de protection des droits et/ou de conception des produits ;
- des droits d'auteurs ;
- des sommes revenant à l'Artiste ;
- des frais de fabrication ;
- des frais de commercialisation y compris des frais de salles ou de concession ;
- des frais de promotion et/ou de marketing.

6.4. RÉMUNÉRATION DE L'INTERNAUTE-CONTRIBUTEUR POUR UNE PART DE CONTRIBUTION D'UN ARTISTE MUSIC/UK

Les Artistes dont la Référence est " MUSIC/UK " sont des Artistes-Interprètes dont le Territoire de Référence est le Royaume-Uni.

Il est précisé que les gains liés aux Parts de ces Artistes seront exprimés en GBP (£).

En contrepartie de sa contribution au développement d'un Artiste-Interprète, MMC versera à l'Internaute-Contributeur au pro rata des Parts de Contribution qu'il détient un pourcentage dégressif (ci-dessous dénommé " p ") des Recettes Nettes hors taxes encaissées par le Producteur au titre de l'exploitation de l'Album considéré. La quote-part revenant à l'Internaute-Contributeur au pro rata des Parts de Contribution qu'il détient se calcule comme suit : " valeur faciale de la Part de Contribution divisée par le montant total de la Jauge ".

Le pourcentage " p " est défini, selon les modalités suivantes :

- entre 0 GBP et 250 000 GBP de Recettes Nettes, p = 40% (quarante pour cent);
- entre 251 000 GBP et 500 000 GBP de Recettes Nettes, p = 30% (trente pour cent);
- entre 500 001 GBP et 750 000 GBP de Recettes Nettes, p : 20% (vingt pour cent)
- au delà de 750 000 GBP de Recettes Nettes, p = 10% (dix pour cent) ;

Les " Recettes Nettes hors taxes " sont définies comme la somme :

1/ du chiffre d'affaires hors taxes encaissé par le Producteur de ses distributeurs ou licenciés au titre de l'exploitation de l'Album de l'Artiste-Interprète considéré déduction faite des coûts y afférent notamment, sans que cette liste soit limitative :

- des frais de fabrication (supports et conditionnement) ;
- des redevances dues au titre du droit d'auteur ;
- des frais de réalisateur artistique ;
- des commissions d'intermédiaires et de commercialisation payées par MMC sans que ce taux puisse être inférieur à 30% (trente pour cent) du chiffre d'affaires hors taxes encaissé ;
- des sommes retenues par les autorités de certains pays pour le paiement du chiffre d'affaires considéré ;
- des retours.

2/ des droits voisins du droit d'auteur encaissés par le Producteur, déduction faite de toute somme due à d'éventuels ayants droits ou tiers ;

3/ du chiffre d'affaires hors taxes encaissé par le Producteur de ses distributeurs, licenciés ou partenaires commerciaux au titre des exploitations secondaires et ou dérivées de l'Album considéré, déduction faite des coûts y afférents et notamment, sans que cette liste soit exhaustive :

- des sommes revenant à l'Artiste et/ou au réalisateur artistique ;
- de toute commission d'intermédiaire y afférent.

Il est convenu que les rémunérations dues à l'Internaute-Contributeur en vertu des paragraphes 1, 2 et 3 ci avant lui seront dues pendant une durée de 3 (trois) années à compter du 1er janvier suivant la commercialisation de l'Album considéré.

4/ du chiffre d'affaires hors taxes (nets de retours) encaissé par le Producteur de ses distributeurs, licenciés ou partenaires commerciaux, au titre de l'exploitation du nom et/ou de l'image de l'Artiste et du merchandising lié à ce dernier, déduction faite des coûts y afférent et notamment, sans que cette liste soit limitative :

- des frais de création y compris frais d'acquisition et/ou de protection des droits et/ou de conception des produits ;
- des droits d'auteurs ;
- des sommes revenant à l'Artiste ;
- des frais de fabrication ;
- des frais de commercialisation y compris frais de salles ou de concession ;
- des frais de promotion et/ou de marketing.

5/ du chiffre d'affaires hors taxes encaissé de ses partenaires commerciaux par le Producteur au titre des prestations scéniques de l'Artiste déduction faite des coûts y afférents et notamment, sans que cette liste soit exhaustive :

- des sommes revenant à l'Artiste;
- de toute commission d'intermédiaire y afférent.

Il est convenu que les rémunérations dues à l'Internaute-Contributeur en vertu des paragraphes 4 et 5 ci avant lui seront dues pendant une durée de 2 (ans) années à compter de la sortie commerciale de l'Album.

6.5. RÉMUNÉRATION DE L'INTERNAUTE-CONTRIBUTEUR POUR UNE PART DE CONTRIBUTION D'UN AUTEUR BOOKS/FR

Les Auteurs dont la Référence est " BOOKS/FRANCE " ou " BOOKS/FR " sont des Auteurs dont le Territoire de Référence est la France métropolitaine.

Il est précisé que les gains liés aux Parts de ces Artistes seront exprimés en euros (€).

En contrepartie de sa contribution au développement d'un Auteur, MMC versera à l'Internaute-Contributeur au pro rata des Parts de Contribution qu'il détient un pourcentage (dénommé " p ") des Recettes Nettes hors taxes encaissées par l'Editeur ou l'un de ses partenaires au titre de l'Ouvrage considéré. La quote-part revenant à l'Internaute-Contributeur au pro rata des Parts de Contribution qu'il détient se calcule comme suit : " valeur faciale de la Part de Contribution divisée par le montant total de la Jauge ".

Le pourcentage " p " est fixé à 25% (vingt-cinq pour cent).

Les " Recettes Nettes hors taxes " sont définies comme le chiffre d'affaires hors taxes encaissé par l'Editeur, valorisé au prix public hors taxes déduction faite des coûts afférents à ladite exploitation que sont, sans que cette liste soit limitative :

- les commissions de diffusion et de distribution sans que ce taux puisse être inférieur à 50% (cinquante pour cent) du chiffre d'affaires hors taxes encaissé ;
- les redevances dues au titre du droit d'auteur ;
- les frais de gestion pour la mise en ligne, l'édition et la promotion de l'Ouvrage, à concurrence de 10% (dix pour cent) du chiffre d'affaires hors taxes encaissé ;
- des retours et frais de mise au pilon.

En contrepartie de sa contribution au développement d'un Auteur, MMC versera également à l'Internaute-Contributeur au pro rata des Parts de Contribution qu'il détient, un pourcentage (dénommé " p ") des Recettes Nettes hors taxes sur Cessions de Droits du premier Ouvrage de l'Auteur encaissées par l'Editeur au titre de cet Ouvrage.

" P " est fixé à 5% (cinq pour cent).

Les " Recettes Nettes hors taxes sur Cession de Droits " sont définies comme le chiffre d'affaires hors taxes encaissé par l'Editeur de ses distributeurs ou licenciés, au titre des cessions de droits de l'Ouvrage de l'Auteur considéré, déduction faite des coûts y afférent notamment, sans que cette liste soit exhaustive :

- des redevances dues au titre du droit d'auteur ;
- des frais de gestion à concurrence de 15% (quinze pour cent) du chiffre d'affaires hors taxes encaissé.

Il est convenu que l'ensemble des rémunérations dues à l'Internaute-Contributeur en exécution des présentes lui seront dues pendant une durée de 5 (cinq) années à compter du 1er janvier suivant la commercialisation de l'Ouvrage considéré.

7. RÉSILIATION

Si l'Internaute-Contributeur souhaite résilier sa relation contractuelle avec MMC, il peut le faire en suivant la procédure prévue à cet effet sur son Compte de Membre, à la condition de ne pas posséder de Parts de Contribution ni de Crédit.

S'il possède des Parts de Contribution d'Artistes dont la Jauge n'est pas atteinte, l'Internaute-Contributeur est invité à suivre la procédure telle que définie dans les CGU.

S'il possède des Parts de Contribution d'Artistes dont la Jauge est atteinte, l'Internaute-Contributeur qui souhaite résilier sa relation contractuelle avec MMC reconnaît et accepte sans condition que ses Parts de Contribution, son Crédit et tous les gains qui pourraient y être associés seront perdus, et renonce irrévocablement à se prévaloir d'un quelconque droit ou recours ayant pour objet la réclamation de ses Parts de Contribution, de son Crédit, des gains éventuellement associés, ou de tout paiement de quelque nature qu'il soit en relation avec sa qualité d'Internaute-Contributeur du Site.

Dans ce dernier cas, l'Internaute-Contributeur est invité à se rapprocher de MMC par e-mail à l'adresse suivante : service.utilisateurs@mymajorcompany.com, afin de lui signifier sa décision

claire et irrévocable de résilier sans réserve et en toute connaissance de cause, sa relation contractuelle avec cette dernière.

8. COMPETENCE JURIDICTIONNELLE ET LOI APPLICABLE

Les présentes sont régies, interprétées et appliquées conformément au droit français, la langue d'interprétation étant la langue française en cas de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition des présentes.

Sous réserve des dispositions d'ordre public applicables en matière de compétence juridictionnelle, les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour connaître de tout litige relatif aux présentes.